



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 25 octobre 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 26

Présents : 19

M. MAHALI	M. BOURRELY	Mme FORTIAS	Mme MATHERON
Mme BAGHDAD	M. CAVANNA	M. GARCIN	M. RICHARD
Mme BELLEC	Mme CHENET	M. GILLET	Mme SIDI DRIS
M. BEN MIHOUB	M. DE GEA	Mme JEROME	M. SMAILI
Mme BERNARDINI	M. DOYER	M. MARKOVIC	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD

M. CARASENA	à	Mme MATHERON
M. MORENO	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 3

Mme CANTAREL	Mme MASSI	Mme VALVERDE
--------------	-----------	--------------

Nombre de votants (présents + représentés) : 23

DELIBERATION 23-59 LE PORPHYRE Approbation plan de financement définitif	N° 23-59 – LE PORPHYRE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Par délibération n° 19-24 en date du 26 juin 2019, le Conseil d'Administration s'était prononcé favorablement sur le principe de procéder à la réhabilitation du Foyer pour personnes âgées LE PORPHYRE. L'objectif principal de la réhabilitation consistait à améliorer la qualité d'accueil des personnes âgées.
---	---

Aujourd'hui, afin de permettre le déblocage des soldes de subventions, il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le Plan de Financement Définitif, selon le Prix de Revient Définitif égal à 1 890 573 € se décomposant comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	1 623 758	SUBVENTION AGIRC-ARRCO- AG2R	44 000
HONORAIRES	217 769	SUBVENTION AGIRC-ARRCO - MALAKOFF	66 000
CHARGES FONCIERES	49 046	SUBVENTION AGIRC-ARRCO - KLESIA	22 000
		SUBVENTION CNAV-CARSAT	178 269
		SUBVENTION CARSAT	430 000
		SUBVENTION TPM	55 500
		SUBVENTION CD 83	496 600
		PRÊT CARSAT	425 000
		FONDS PROPRES	173 204
TOTAL	1 890 573	TOTAL	1 890 573

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n° 19-24 du CA du 26/06/2019

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	23	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

APPROUVE le Plan de Financement Définitif, de l'opération de réhabilitation du foyer LE PORPHYRE selon le Prix de Revient Définitif égal à 1 890 573 € tel que décomposé ci-dessus

 Le Président du Conseil d'Administration,


Mohamed MAHALI